

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelega-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

#### **Membres**

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de  
Ahuntsic –Cartierville*

*Mme Christine Gosselin  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 16 novembre 2020

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE204338005**

***Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture et livraison sur demande d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, sans option de prolongation, pour une période de cinq (5) ans - Montant estimé de l'entente : 11 119 351,04 \$, taxes incluses (entente: 9 669 000,90 \$ + variation des quantités: 1 450 350,14 \$) - Appel d'offres public 20-18051 (3 soumissionnaires).***

***“Original signé”***

Karine Boivin Roy  
Présidente

***“Original signé”***

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE204338005**

*Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture et livraison sur demande d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, sans option de prolongation, pour une période de cinq (5) ans - Montant estimé de l'entente : 11 119 351,04 \$, taxes incluses (entente: 9 669 000,90 \$ + variation des quantités: 1 450 350,14 \$) - Appel d'offres public 20-18051 (3 soumissionnaires).*

À sa séance du 28 octobre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$
  - o un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 novembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant cette entente-cadre de cinq ans pour la fourniture et livraison, sur demande, d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression.

Le Service a expliqué que ce marché était compétitif et en évolution en raison des mouvements d'acquisitions et de fusions des différentes entreprises. De plus, la personne-ressource au dossier a expliqué que la combinaison de trois types de produits à l'entente-cadre constituait un avantage en regard du volume d'achats et des escomptes consentis. Puis, il a été expliqué que cet appel d'offres pour une entente-cadre d'une durée de 5 ans, sans prolongation, comporte des prix ajustés sur l'évaluation et la variation des coûts et qu'un balisage du marché, réalisé en amont, a montré que les prix fluctuent sensiblement en fonction de l'offre et de la demande. Aussi, l'appel d'offres d'une durée de 48 jours, a permis d'intéresser 11 firmes, dont trois ont soumissionné, et que l'une d'elles a été déclarée non-conforme parce qu'elle avait omis de soumettre un prix pour chacun des items du bordereau. Le Service recommande le

PBSC en raison de l'excellent prix obtenu, en baisse de 8,83% par rapport au contrat en cours. En outre, il s'agit d'un écart favorable à la Ville, de 27,44%. L'impact de ne pas octroyer le contrat résulterait en des délais d'approvisionnement pour les consommables visés ainsi qu'en la perte d'un excellent prix en raison du marché actuellement avantageux pour la Ville alors qu'on observe une baisse de la demande.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission comprend que l'entente-cadre comporte des exigences en termes de développement durable des cartouches d'encre et autres matériaux recyclés et recyclables. En outre, la Commission salue les différents mécanismes prévus afin de favoriser la réduction de l'utilisation des consommables, notamment en ce qui concerne l'obligation du fournisseur de proposer en priorité l'achat de consommables recyclés, voire d'en obliger l'achat. En conclusion, la Commission retient que les prix sont en baisse sur le marché parce que les prix obtenus sont semblables à ceux des ententes d'il y a 5 ans et salue la stratégie d'approvisionnement privilégiée dans ce dossier qui démontre une grande rigueur et de la vision ainsi qu'une grande souplesse dans les modalités d'approvisionnement, ce qui facilite grandement le quotidien des différentes unités de la Ville. La Commission apprécie plus particulièrement que l'entente ne comporte aucun engagement de volume, notamment en ce qui concerne la gamme de produits visés par l'entente puisque l'estimation avait pris en compte le contexte de télétravail. La Commission encourage la frugalité de consommation du matériel de bureau consommable et cette approche, visant la réduction de la quantité et de la diversité de consommables utilisés, est d'autant plus à propos avec l'avènement du télétravail au sein des différentes équipes, et ce, en plus d'être en lien avec l'un des objectifs du PDGMR.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$
  - o un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE204338005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**